

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

### Contexte général

Ce budget primitif (BP) 2019 intervient 2 ans après la fusion des Pays de Fontenay-le-Comte (CCPFC) et de L'Hermenault (CCPH) du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

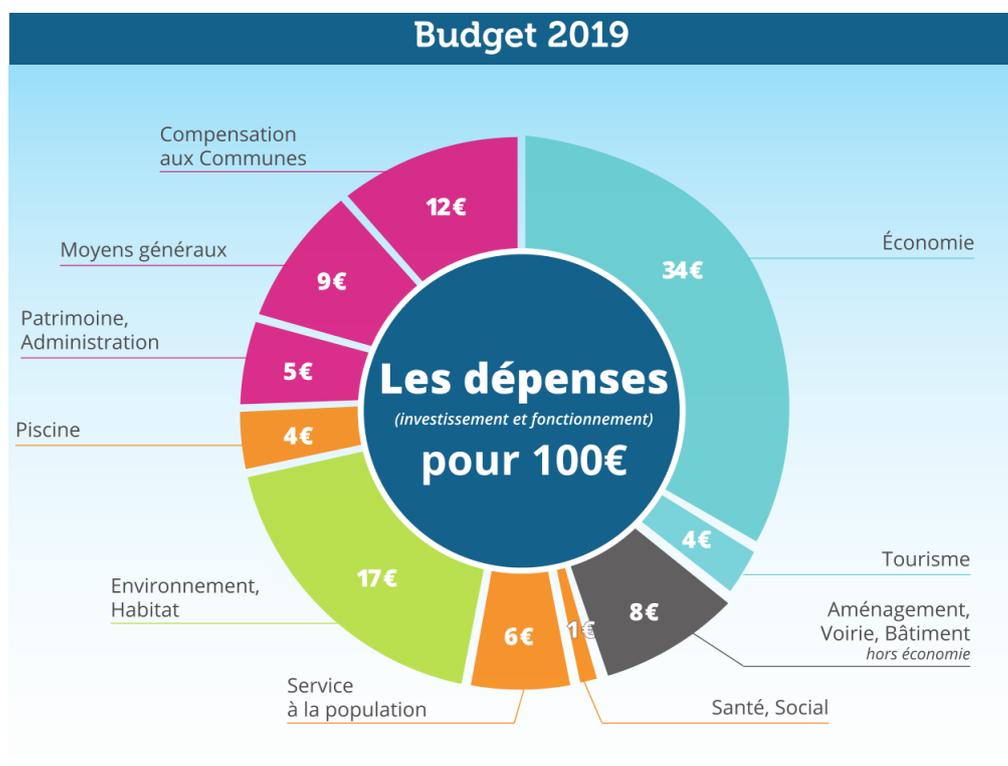
La Communauté de communes s'est vue attribuer une nouvelle compétence au 01/01/2019 : celle de l'Enfance – Jeunesse pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

### Résultat du CA 2018 et affectation pour le BP 2019

	Budget principal Pays de Fontenay-Vendée	Synd. mixte Piste d'éducation routière	Total
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>7 881 917,25</b>	<b>2 122,76</b>	<b>7 884 040,01</b>
Résultat d'investissement	-3 126 724,82	4 598,67	-3 122 126,15
Résultat des restes à réaliser	77 749,62	0,00	77 749,62
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 048 975,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 044 376,53</b>

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté de la façon suivante :

R - Investissement (1068)	3 044 376,53
R - Fonctionnement (002)	4 839 663,48



## 1. Section de fonctionnement du budget principal

### 1.1. Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Total prévision 2018	Réal 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 955 026,00	1 732 096,49	2 306 478,00
012	Charges de personnel	4 748 986,00	4 519 173,07	5 307 516,00
014	Atténuations de produits	3 517 224,00	3 517 223,04	3 453 684,00
65	Autres charges de gestion courante	6 604 412,00	5 693 961,82	6 493 812,00
66	Charges financières	61 000,00	58 175,80	53 000,00
67	Charges exceptionnelles	21 042,00	16 663,54	10 500,00
042	Amortissement	1 107 320,00	2 296 308,28	1 341 100,00
022	Dépenses imprévues	32 160,00	0,00	154 500,00
023	Virement à la section d'investissement	6 305 405,95	0,00	4 931 802,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>24 352 575,95</b>	<b>17 833 602,04</b>	<b>24 052 392,00</b>

#### Chapitre 011

Le transfert de la compétence enfance jeunesse implique une augmentation des charges à caractère générale – (60.000 € réalisés en 2018) à une prévision de 313.000 € pour 2019.

Hormis ce transfert, les charges à caractère générale ont été maintenues dans l'enveloppe du BP 2018+2%.

#### Chapitre 012

La prise de la compétence enfance jeunesse génère aussi des prévisions complémentaires au chapitre 012, de l'ordre de 580.000 €. Des remplacements prévus en 2018, se sont révélés infructueux (ce qui explique le taux de réalisation de 2018) sont réinscrits au BP 2019 (101.000 €). Enfin le solde du delta entre le réalisé 2018 et le prévisionnel 2019 correspond à diverses estimations de remplacement pour congé maternité, augmentation de salaires via l'IFSE, promotion et/ou avancement éventuels, et validation de service, ainsi que la mise en place de la prime sur l'investissement professionnelle (CIA).

#### Chapitre 014

Ce chapitre correspond principalement aux attributions de compensation dites « positives » c'est-à-dire versées par la Communauté aux communes. A l'opposé, en recette de fonctionnement, au chapitre 73, il y aura les AC dites négatives, (c'est-à-dire sommes dont certaines communes membres seront redevables.

Commune bénéficiaire	AC suite CLECT du 07/2018	REFACTION service ADS estim 2018	REFACTION mutualis° estim 2018	AC 2019 avant CLECT 2019
Bourneau	53 041,00	2 964,28		50 076,72
Fontenay-le-Comte	4 249 978,00	54 578,30	1 228 242,00	2 967 157,70
Le Langon	66 403,00	4 304,18		62 098,82
L'Hermenault	5 726,00	3 427,83		2 298,17
Longèves	9 457,00	5 207,24		4 249,76
L'Orbrie	11 017,00	3 154,97		7 862,03
Marsais Ste Radégonde	3 767,00	2 113,65		1 653,35
Mervent	107 728,00	4 160,27		103 567,73
Mouzeuil St Martin	86 679,00	4 943,80		81 735,20
St Cyr des Gâts	63 000,00	2 135,45		60 864,55
St Martin de Fraigneau	172 526,00	3 338,99		169 187,01
<b>Total</b>	<b>4 829 322,00</b>	<b>90 328,96</b>	<b>1 228 242,00</b>	<b>3 510 751,04</b>

Ces montants ne sont que des estimatifs : cette année le transfert de la compétence accueils de loisirs (ALSH) viendra minorer ces attributions de 210 471 €, la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit en outre acter d'autres transferts entre la CC et ses communes membres, notamment celui de la part EPCI du FPIC comme cela a été fait en 2018 (il a alors été convenu que la CLECT délibèrerait chaque année sur ce point).

## Chapitre 65

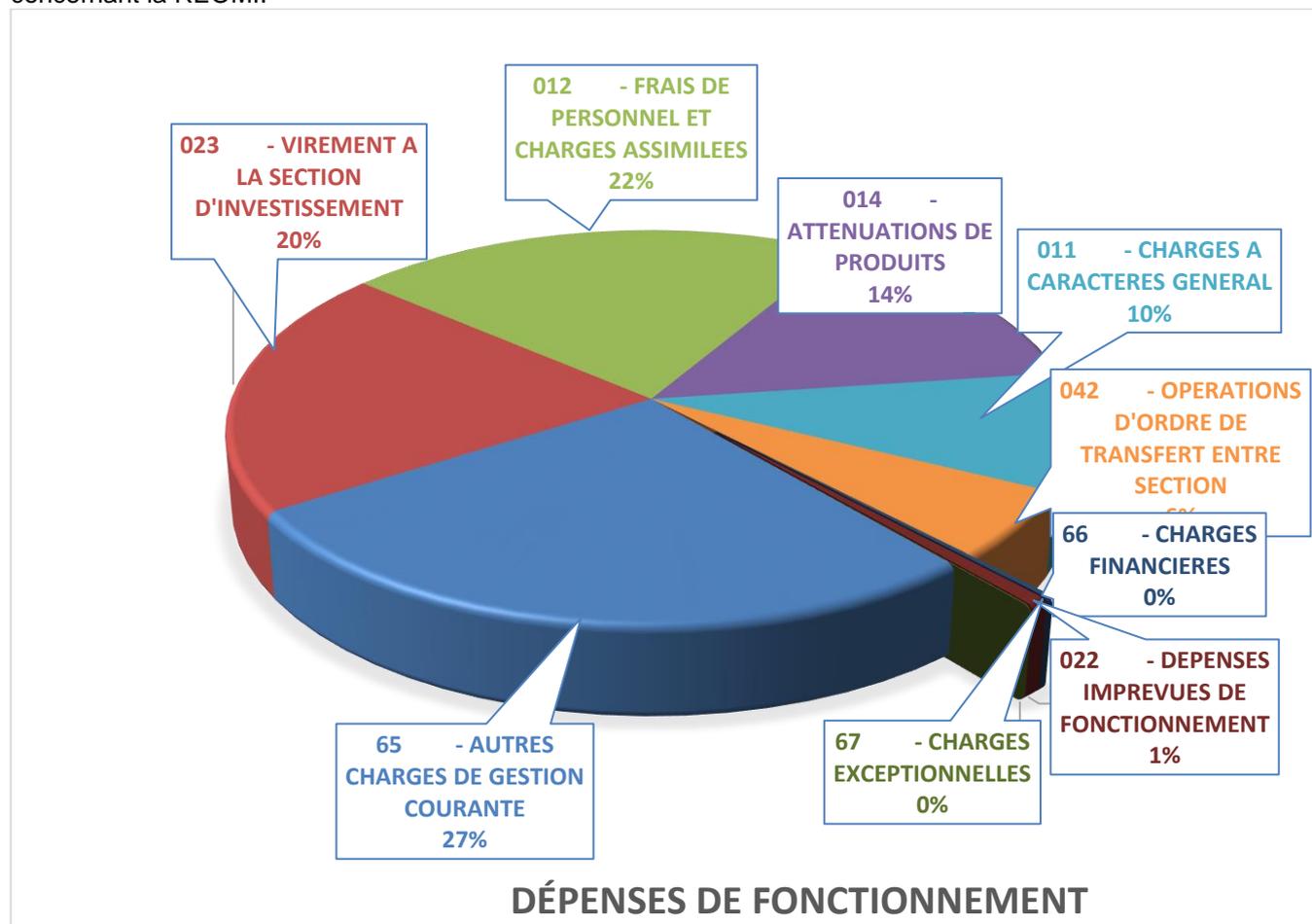
Les autres charges de gestion courantes correspondent principalement aux déficits des budgets annexes, aux subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, ainsi qu'aux contributions à des organismes de regroupement. Il faut aussi compter sur les admissions en non-valeur et les créances éteintes, qui restent une variable inconnue. Notamment par rapport à la mise en place de la REOMI.

## Chapitre 66

Les charges financières sont prévus à la baisse pour une la non contraction de nouveaux emprunts depuis plusieurs années.

## Chapitre 67

Pour les charges exceptionnelles, le maintien d'une marge est nécessaire notamment pour les annulations de titres concernant la REOMI.



### 1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Total prévision 2018	Réal 2018	BP 2019
002	Résultat reporté	5 797 628,95	5 797 628,95	4 839 663,48
013	Atténuations de charges	969 471,00	994 477,31	977 300,00
70	Produits des services, du domaine	3 727 907,00	3 090 400,60	3 837 770,00
73	Impôts & taxes	10 282 450,00	10 917 999,65	10 874 765,00
74	Dotations & participations	3 195 038,00	3 232 276,85	3 047 468,00
75	Autres produits de gestion courante	349 911,00	387 873,64	447 894,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	835 869,16	3 213,52
042	Amortissement	25 170,00	458 993,13	24 318,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>24 352 575,95</b>	<b>25 715 519,29</b>	<b>24 052 392,00</b>

### **Chapitre 013** (Atténuations de charges)

Ce sont les remboursements de frais de personnel par les budgets annexes.

### **Chapitre 73** (Impôts et taxes)

Les inscriptions concernant les impôts et taxes se décomposent ainsi :

Taxes foncières et d'habitation	6 516 738,00
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1 582 856,00
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	793 341,00
IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)	233 044,00
Attributions de compensation	304 994,00
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	885 569,00
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)	0,00
GEMAPI - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations	508 223,00
Taxes de séjour	50 000,00
	<b>10 874 765,00</b>

Un produit fiscal est prévu en hausse grâce à l'augmentation des bases de 2,2%

Mais des incertitudes ne sont toujours pas levées ; elles concernent la deuxième tranche de dégrèvements de la TH (dynamisme du produit fiscal et nombre de contribuables concernés ?...)

Pour les AC négatives, la répartition est pour l'instant la suivante, sachant que le montant inscrit au BP tient aussi compte de la compétence ALSH, dont la répartition n'est pas encore figée à l'heure actuelle :

Commune contributrice	AC suite CLECT du 07/2018	REFACTION service ADS estim 2018	REFACTION mutualis° estim 2018	AC 2019 avant CLECT 2019
Auchay-sur-Vendée	17 661,00	4 400,22		22 061,22
Doix lès Fontaines	23 093,00	6 719,41		29 812,41
Foussais-Payré	-2 825,00	4 410,11		7 235,11
Le Poiré sur Velluire	20 306,00	2 608,63		22 914,63
Montreuil	17 317,00	3 141,12		20 458,12
Petosse	-1 763,00	2 723,89		486,89
Pissotte	16 800,00	4 421,83		21 221,83
Pouillé	-3 961,00			3 961,00
Sérigné	28 241,00	3 890,65		32 131,65
St Laurent de la Salle	11 841,00			11 841,00
St Martin des Fontaines	10 388,00			10 388,00
St Michel le Cloucq	18 150,00	5 131,64		23 281,64
St Valérien	12 954,00			12 954,00
Velluire	7 744,00	2 642,07		10 386,07
Vouvant	3 338,00	3 522,48		184,48
<b>Total</b>	<b>179 284,00</b>	<b>43 612,05</b>	<b>0,00</b>	<b>229 318,05</b>

### **Chapitre 74** (Dotations et participations) :

DGF - DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	201 895,00
DGF - DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	1 908 788,00
Fonds de compensation de la TVA - FCTVA	5 000,00
Participation Etat - aide à l'emploi	61 470,00
Accueils de Loisirs - Participation DEPARTEMENTS	5 350,00
Habitat - Participation DEPARTEMENTS	12 950,00
Accueils de Loisirs - Participation autres organismes (CAF, MSA)	217 820,00
Aire d'accueil de gens du voyage - Participation autres organismes	28 000,00

DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	143 584,00
ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	42 456,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	6,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	420 149,00
	3 047 468,00

Prévision d'une dotation d'intercommunalité en hausse et d'une dotation de compensation en baisse.

**Chapitre 75** (Autres produits de gestion courante) :

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations) : logements communautaires et base de loisirs principalement.

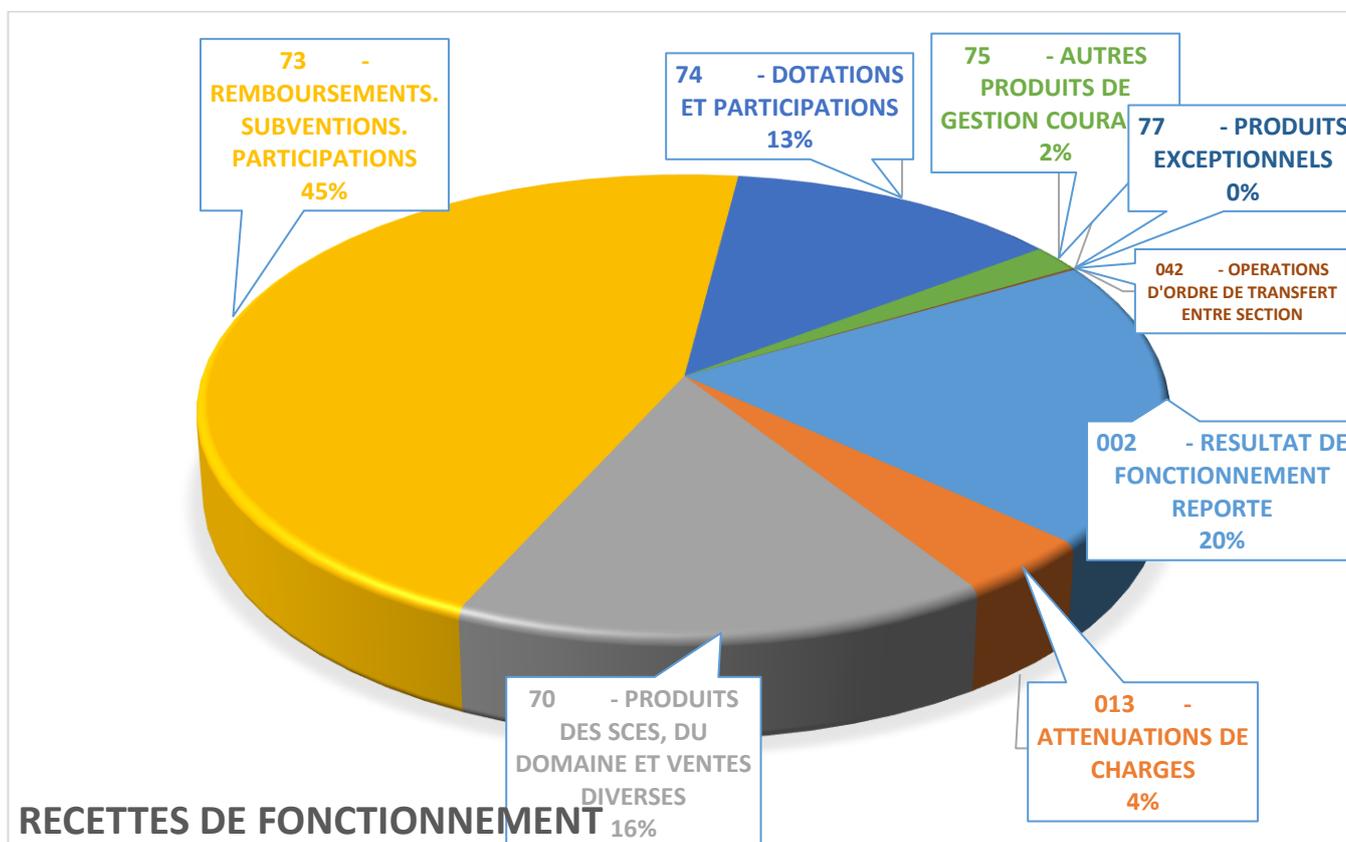
L'estimation est en hausse notamment grâce à aux loyers de la Maison des Entreprises et du Territoire...

**Chapitre 77** (Produits exceptionnels) :

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

La prévision est revue légèrement à la hausse étant donné que le réalisé dépasse largement les inscriptions depuis plusieurs années (sans tenir compte du 775).

- Les recettes des ventes immobilières (775) doivent s'inscrire budgétairement en section d'investissement)



## 2. Section d'investissement du budget principal

### 2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Total prévision 2018	Réal 2018	BP 2019
001	Résultat reporté	603 462,88	603 462,88	3 122 126,15
020	Dépenses imprévues	129 000,00	0,00	471 361,96
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	282 700,00	282 100,88	260 434,00
204	Subventions d'équipement versées	4 439 924,50	2 425 459,46	1 135 496,00
20	Immobilisations incorporelles	718 866,42	255 175,63	725 999,00
21	Immobilisations corporelles	1 152 670,93	931 832,72	526 646,00
23	Immobilisations en cours	6 539 870,98	4 612 875,57	4 071 021,00
26	Participations	0,00	0,00	0,00
27	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
040	Amortissement	25 170,00	458 993,13	24 318,00
041	Opérations patrimoniales	328 100,00	165 667,50	500 000,00
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>14 219 765,71</b>	<b>9 735 567,77</b>	<b>10 837 402,11</b>

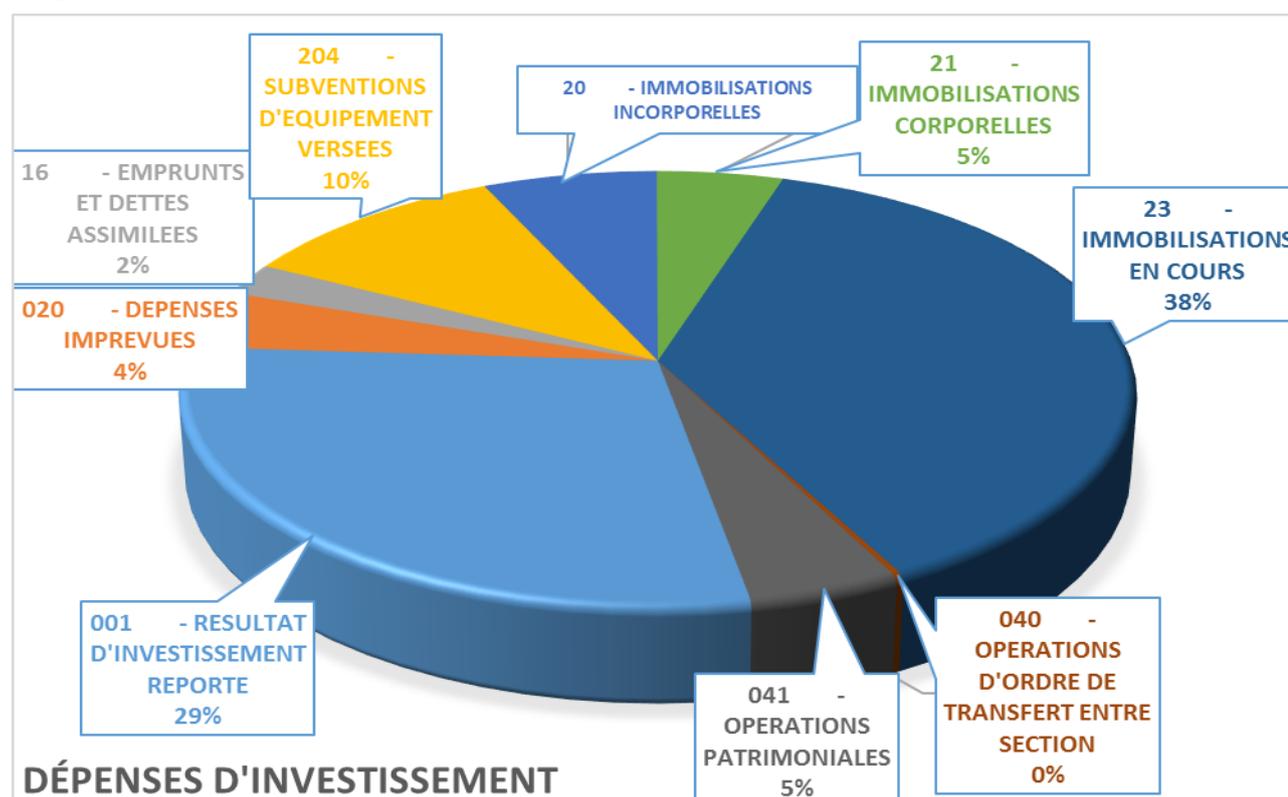
On retrouve en 001 le report du déficit 2018, celui-ci est plus important que l'année précédente car les subventions d'investissement liées aux projets n'ont pas été appelées.

Le crédit pour dépenses imprévues a été maintenu pour pallier d'éventuels besoins.

Le **chapitre 16** correspond au remboursement de caution, et du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts l'année en 2018, et quatre remboursements emprunts se sont achevés en 2018. Ce qui explique la baisse de ce chapitre.

Les dépenses des chapitres 20, 204, 21 et 23 correspondent au catalogue d'investissement joint en annexe de la présente note.

Le **chapitre 041** comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés et aux intégrations d'études. Il est équilibré en dépenses et en recettes.



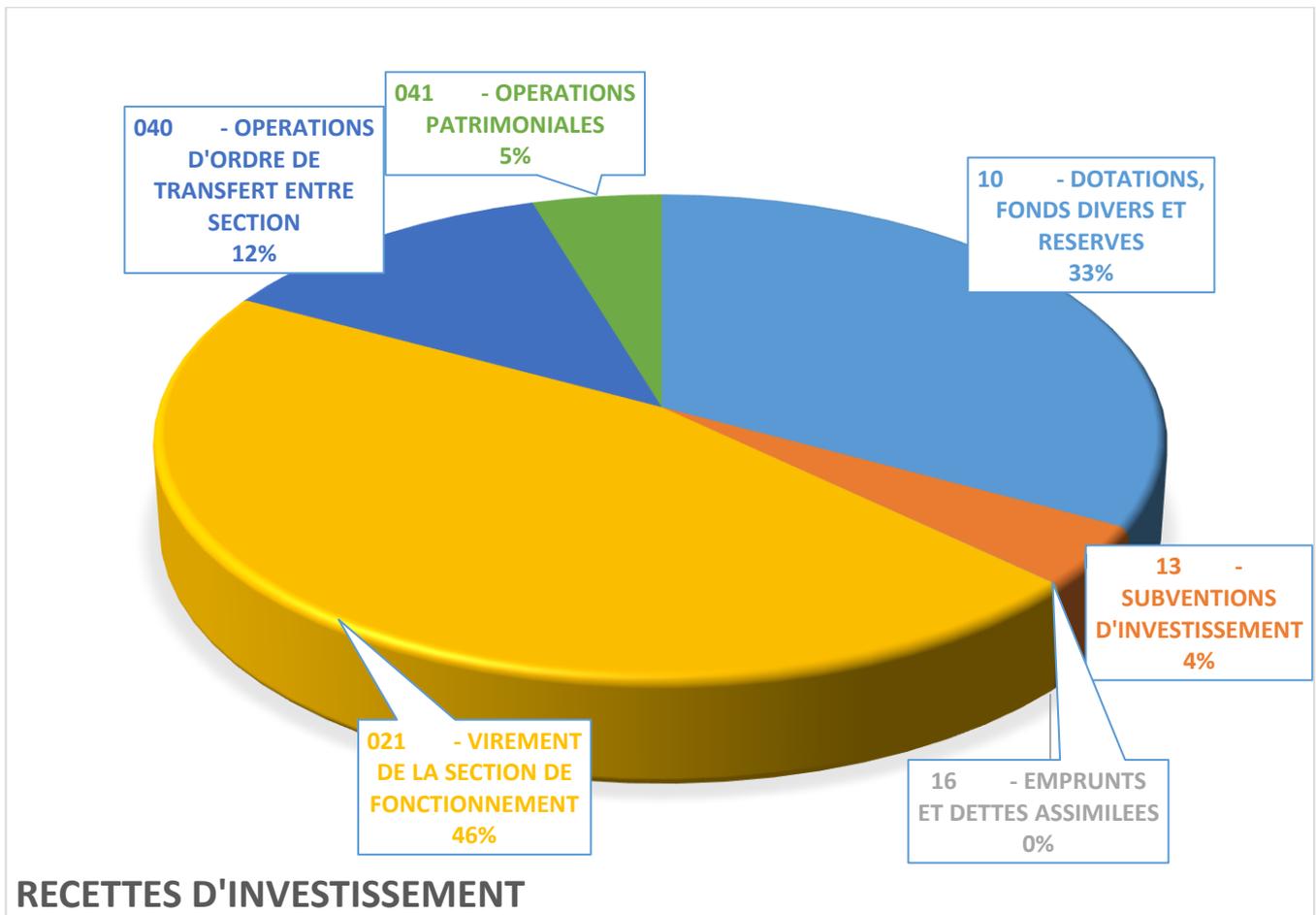
## 2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Total prév 2018	Réalisé 2018	BP 2019
001	Résultat reporté	0,00	0,00	
024	Produits des cessions	0,00	0,00	
10	Dotations fonds divers et réserves	2 768 597,64	2 961 684,66	3 544 376,53
13	Subvention d'investissement	3 526 210,36	1 139 888,08	440 374,00
16	Emprunt et dettes assimilées	169 131,76	4 718,65	1 999,96
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 801,33	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 154,10	0,00
27	Immobilisations financières	15 000,00	37 620,33	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 305 405,95	0,00	4 931 802,00
040	Amortissement	1 107 320,00	2 296 308,28	1 341 100,00
041	Opérations patrimoniales	328 100,00	165 667,50	500 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>14 219 765,71</b>	<b>6 608 842,93</b>	<b>10 759 652,49</b>

Le chapitre 10 comprend le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA). La prévision de 2019 s'explique par les gros investissements en cours. Pour rappel : le FCTVA des EPCI, se demande trimestriellement.

Le chapitre 13 comprend les subventions à recevoir et qui sont liées aux différents projets (Cf. catalogue d'investissement en annexe).

Le chapitre 16 correspond au dépôt de cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il est à noter que la Communauté n'envisage pas de recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de son budget principal. Elle ne l'a pas fait depuis plus de 10 ans.



### 3. Budgets annexes

#### 3.1. Budget annexe « activités économiques »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2018 :

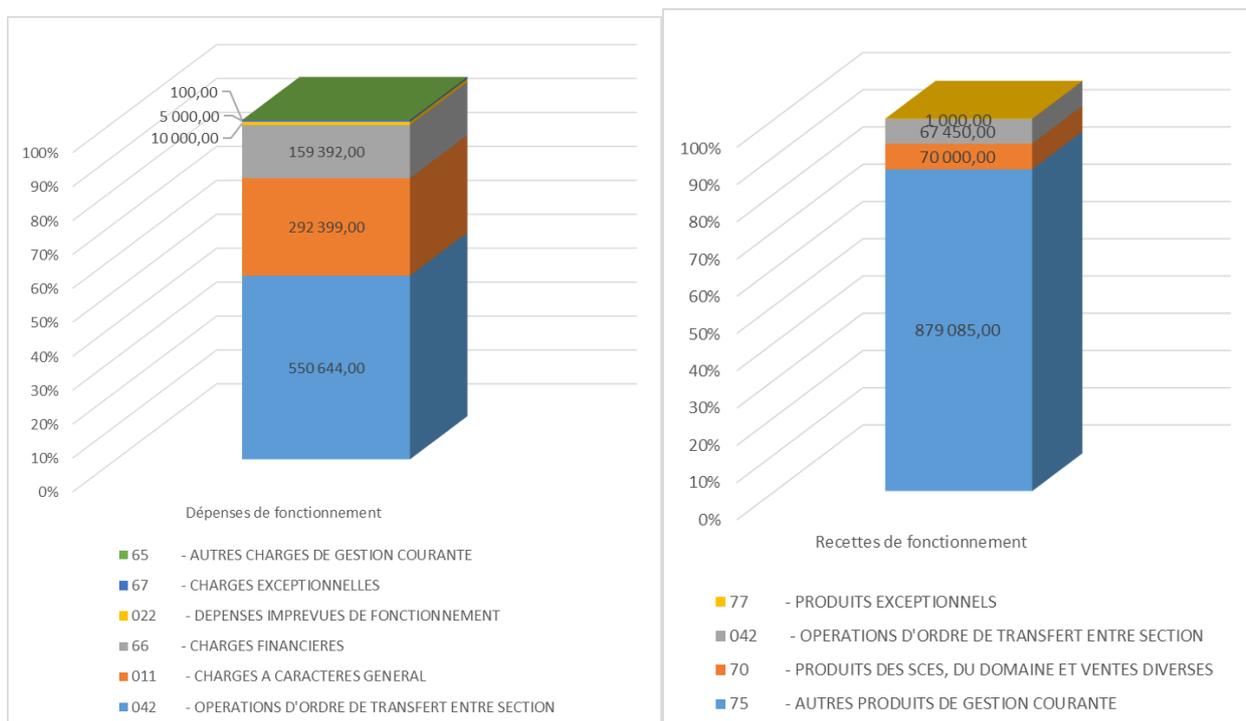
- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 857 250,27 € à financer.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 1 017 535,00 €
- En investissement à 5 203 140,00 €.

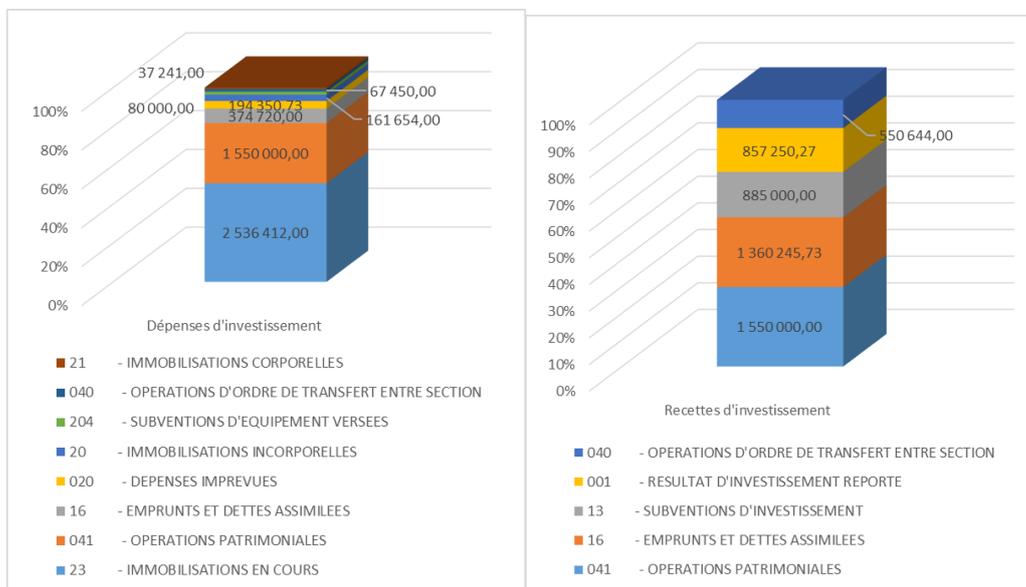
En fonctionnement, l'essentiel des recettes du budget annexe provient des locations de locaux économiques et de la subvention du budget principal (chapitre 75).

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour des opérations d'ordre (amortissement au 042). Le deuxième poste de dépenses (charges à caractère général) concerne l'entretien des zones d'activités et des locaux économiques. Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.



Le détail des chapitres 21 et 23 est présenté dans le catalogue d'investissement en annexe, le déficit reporté correspondant aux projets d'investissement lancés antérieurement.

La section d'investissement est principalement financée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre.



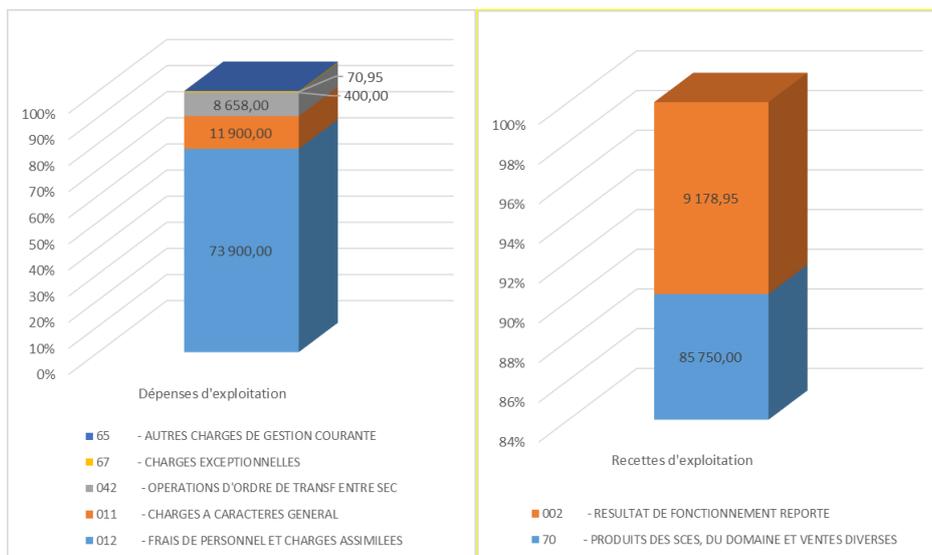
### 3.2. Budget annexe « SPANC »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation du résultat 2017:

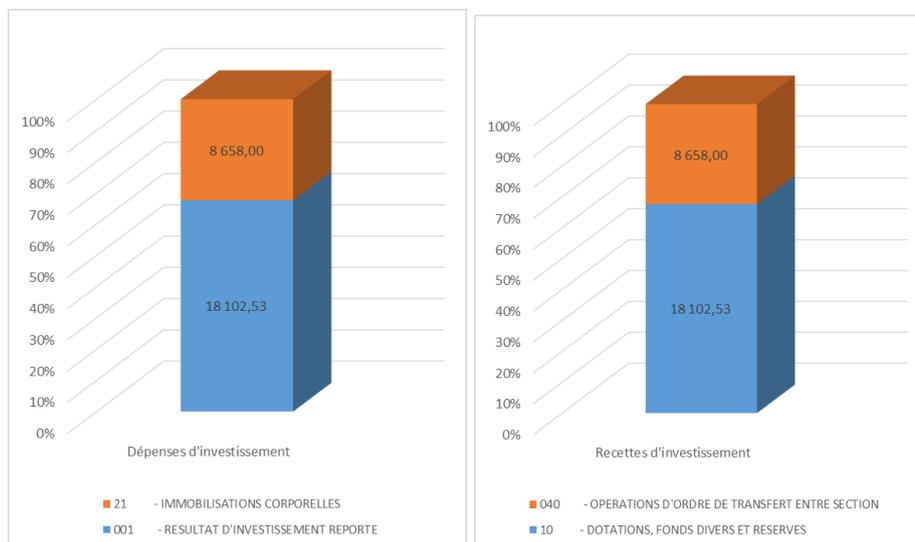
- En section d'exploitation : excédent de 27 281,48 €
- En section d'investissement : déficit de 18 102,53 €.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section d'exploitation à 94 928,95 €
- En investissement à 26 760,53 €.



La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au contrôle des assainissements non collectifs (personnel, etc.) et en recettes les redevances acquittées par les usagers.



### 3.3. Budget annexe « Piscines »

Ce budget annexe « Piscines » comprend deux établissements :

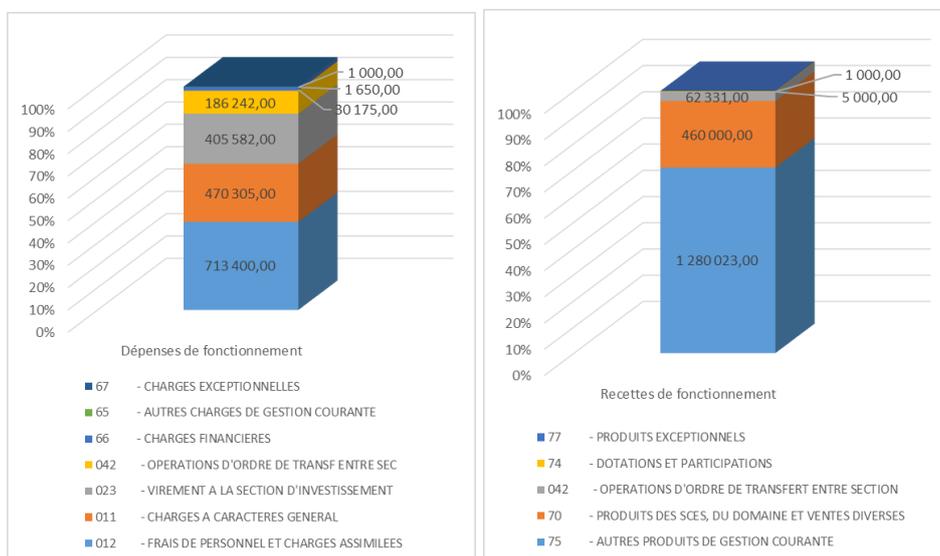
- Le complexe Océanide de Fontenay-le-Comte
- La piscine ludique de L'Hermenault.

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2017 :

- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 289 397,67 à financer.

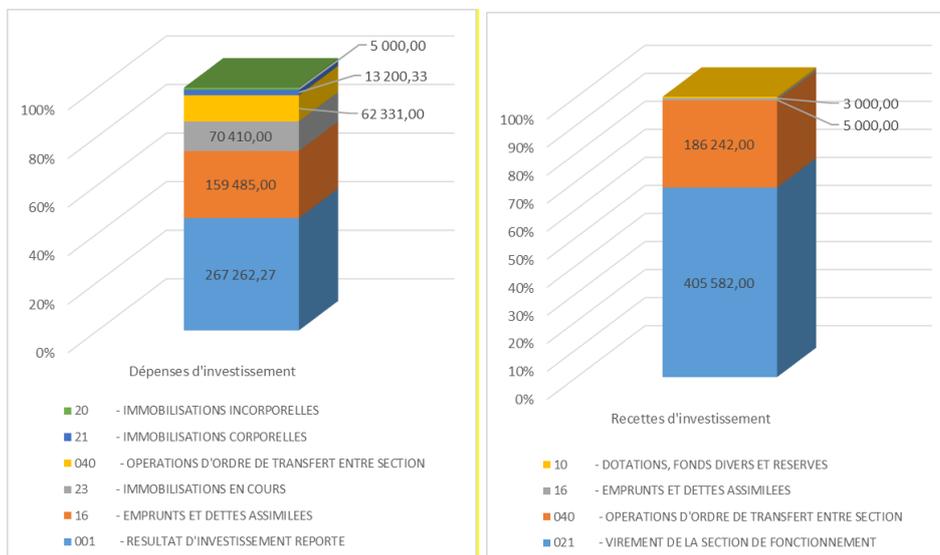
Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 1 808 354 €
- En investissement à 602 524 €.



Le personnel est le principal poste de dépenses de fonctionnement (maîtres-nageurs, etc.). Viennent ensuite les charges à caractère général qui comprennent notamment les fluides et produits d'entretien et sanitaires pour faire face aux réglementations spécifiques qui s'appliquent aux piscines.

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (estimée à 1 280 023 €) puis des produits des services (droits d'entrée).



Le détail des chapitres 20, 21 et 23 figurent en annexe au catalogue d'investissement.

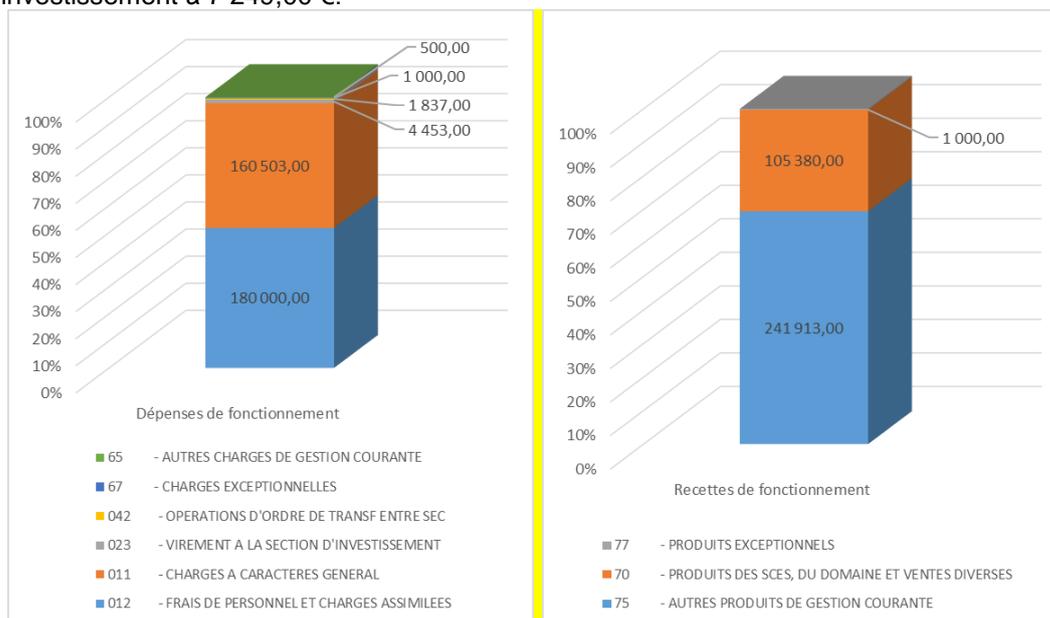
### 3.4. Budget annexe « Office de tourisme »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2016 :

- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 4 498,81 € à financer.93

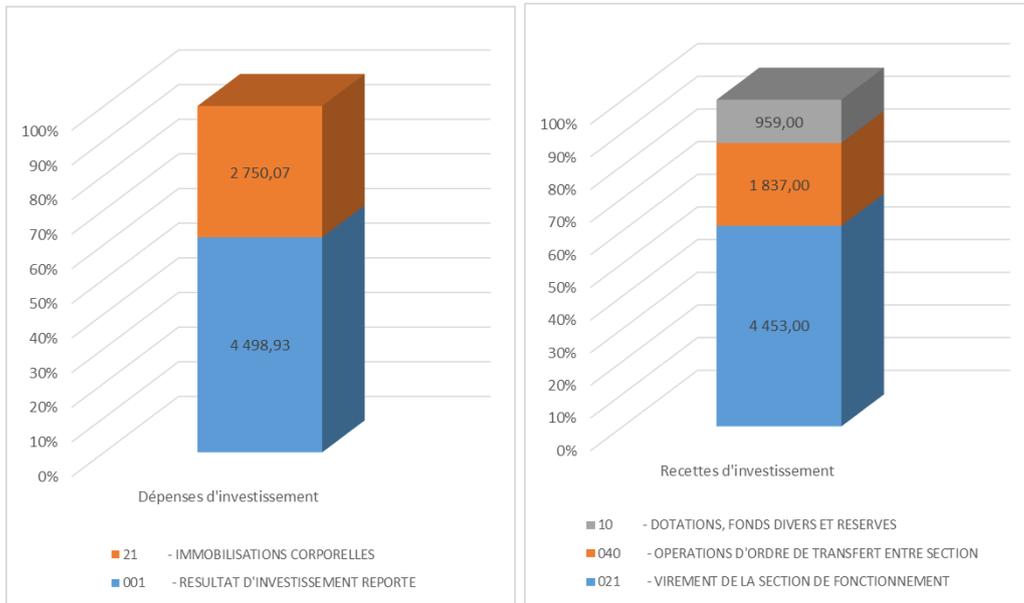
Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 348 293,00 €
- En investissement à 7 249,00 €.



L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (estimée à 241 913 €).

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement quant à elles les charges de personnel pour 180 000 € et les frais de fonctionnement des offices (Fontenay-le-Comte et antenne de Mervent) pour 160 503 €.



Le virement de la section de fonctionnement permet d'équilibrer le déficit d'investissement 2018. Les dépenses d'investissement (petit équipement pour les Offices de Fontenay et de Vouvant) sont financées par l'amortissement et le FCTVA.